# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 776 24 juillet 2003

# SOMMAIRE

| A6 S.A., Luxembourg 37243                         | Luxter.Net, S.à r.l., Luxembourg                 | 37244 |
|---|--|-------|
| Alphalipologie S.A., Luxembourg 37234             | Magic Picture S.A., Luxembourg                   | 37236 |
| Armatures S.A., Pontpierre 37232                  | Marketingcentral Emea S.A., Strassen             | 37230 |
| Arsag Holding S.A., Luxembourg 37244              | Marketingcentral Emea S.A., Strassen             | 37232 |
| Bioinventor Holding S.A., Luxembourg 37223        | Mirinvest S.A., Luxembourg                       | 37228 |
| Bohegie Holding S.A., Luxembourg 37233            | Motivation Investment Holding S.A., Luxembourg   | 37233 |
| Calèche Holding S.A., Luxembourg 37247            | P.E.F. S.A., Paris Euro Fashion, Luxembourg      | 37223 |
| Car-Project, S.à r.l., Rollingen-Mersch 37205     | P.E.F. S.A., Paris Euro Fashion, Luxembourg      | 37230 |
| CG Muller, S.à r.l., Luxembourg 37211             | Participations Amandari S.A., Luxembourg         | 3720  |
| Chelsea GCA Realty Luxembourg, S.à r.l., Müns-    | Patrimoine & Finance, S.à r.l., Clervaux         | 37247 |
| bach  | Pew Luxembourg Holding S.A., Luxembourg          | 37222 |
| Corvin S.A., Luxembourg                           | Piguet Asset Management S.A., Luxembourg         | 37233 |
| (John) Deere Finance S.A., Luxembourg 37230       | Play TV Holding S.A., Luxembourg                 | 37209 |
| (John) Deere Finance S.A., Luxembourg 37231       | PPE Holding S.A., Luxembourg                     | 37210 |
| Ellima Immobilière S.A., Alzingen                 | ProLogis Germany XVII, S.à r.l., Luxembourg      | 37246 |
| FEL S.A., Heinerscheid 37204                      | ProLogis Poland XIII, S.à r.l., Luxembourg       | 37239 |
| Fiduciaire du Centre S.A., Luxembourg 37204       | ProLogis Poland XV, S.à r.l., Luxembourg         | 37221 |
| Fin 2001 S.A., Luxembourg 37232                   | Realfin Holding S.A., Luxembourg                 | 37241 |
| Financière d'Arly S.A., Luxembourg 37241          | Rodasil S.A., Mertert                            | 37237 |
| Gesmore, S.à r.l., Wiltz                          | Scheuten Glass International, S.à r.l., Luxem-   |       |
| Gesmore, S.à r.l., Wiltz                          | bourg  | 37231 |
| Gesmore, S.à r.l., Wiltz                          | Sestante Holding S.A., Luxembourg                | 37231 |
| <b>GMCC S.A., Luxembourg</b>                      | Shintaka S.A., Luxembourg                        | 37231 |
| Guanaco S.A., Luxembourg 37216                    | Silvia Holding S.A., Luxembourg                  | 37240 |
| Honotimber Company S.A., Steinfort 37245          | Sinergia S.A., Luxembourg                        | 3720  |
| Honotimber Company S.A., Steinfort 37246          | Sinergia S.A., Luxembourg                        | 37206 |
| International Procurement & Service Corporation   | Sinergia S.A., Luxembourg                        | 37206 |
| S.A., Luxembourg                                  | Sinergia S.A., Luxembourg                        | 37206 |
| J.P. Morgan Capital Holdings Limited S.A., Luxem- | Société Financière de l'Eridan S.A., Luxembourg. | 37232 |
| bourg 37223                                       | Soclima S.A., Foetz                              | 37243 |
| J.P. Morgan Capital Holdings Limited S.A., Luxem- | Sogemark Holding S.A., Luxembourg                | 37241 |
| bourg 37223                                       | Techmek S.A., Luxembourg                         | 37240 |
| JMC, S.à r.l., Luxembourg                         | Theorema Holding S.A., Luxembourg                | 37207 |
| Kalifa S.A., Luxembourg                           | Theorema Holding S.A., Luxembourg                | 37208 |
| Kalina Holding S.A., Luxembourg 37248             | United Chemical Holding S.A., Luxembourg         | 37240 |
| Keller Norbert A.G., Troisvierges 37202           | Vela Holding S.A., Luxembourg                    | 37239 |
| Keller Norbert A.G., Troisvierges 37202           | Velinvest Holding S.A., Luxembourg               | 37233 |
| Kessing Holding Soparfi S.A., Luxembourg 37203    | Ventana Investments S.A., Luxembourg             | 3720  |
| Kestrel Holding S.A., Luxembourg                  | Yandes S.A., Luxembourg                          | 37211 |
| Landsbanki Luxembourg S.A., Luxembourg 37240      |  |       |

# KELLER NORBERT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 38-40, rue de Wilwerdange.

R. C. Diekirch B 93.108.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 8 juillet 2003, réf. DSO-AG00077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 9 juillet 2003.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(901627.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juillet 2003.

# KELLER NORBERT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9911 Troisvierges, 38-40, rue de Wilwerdange. H. R. Diekirch B 93.108.

Verwaltungsratsbeschluss vom 15. Dezember 2000

In seiner Sitzung vom 15. Dezember 2000 hat der Verwaltungsrat der KELLER NORBERT S.A. einstimmig beschlossen, Herrn Norbert Keller, Schlossermeister und Mitglied des Verwaltungsrates, inzwischen wohnhaft in B-4780 St. Vith, Malmedyer Straße 95, zum delegierten Verwaltungsrat zu ernennen. Er verpflichtet die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift.

Troisvierges, den 15. Dezember 2000.

N. Keller / K. Moutschen / STAFF C.V. (B)

- / - / Unterschrift

Diekirch, le 10 juillet 2003.

Verwaltungsrat

Enregistré à Diekirch, le 7 juillet 2003, réf. DSO-AG00067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901628.4/667/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juillet 2003.

#### GESMORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 92.715.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 10 juillet 2003, réf. DSO-AG00098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juillet 2003. Signature.

(901633.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juillet 2003.

# GESMORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 92.715.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 10 juillet 2003, réf. DSO-AG00099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juillet 2003. Signature.

(901634.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juillet 2003.

# GESMORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 92.715.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 10 juillet 2003, réf. DSO-AG00100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tour mention aux ims de la publication au l'iemoriai, Necuell des societés et Associations.

(901635.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juillet 2003.

Signature.

# KESSING HOLDING SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue. R. C. Diekirch B 5.245.

L'an deux mille trois, le six mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KESSING HOLDING SO-PARFI S.A., avec siège social à L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue, (R.C.S. Diekirch section B numéro 5.245), constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 10 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 573 du 26 juillet 1999,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 502 du 4 juillet 2001,

ayant un capital social fixé à trente-deux mille huit cent quatre-vingt-quinze euros (32.895,- EUR), représenté par cinquante et une (51) actions d'une valeur nominale six cent quarante-cinq (645,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Clement Corbée, comptable, demeurant à Anvers, (Belgique). Le président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Wetzel, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ludovicus Vriends, gestionnaire de sociétés, demeurant à Clervaux. Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue, à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
- 2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- 3.- Nominations statutaires.
- 4.- Pouvoir au conseil d'administration de nommer la société PESTIMPEX Inc à la fonction d'administrateur-délégué.
- 5.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue, à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

# «Art. 2. (premier alinéa). Le siège social est établi à Luxembourg.»

# Deuxième résolution

L'assemblée révoque le conseil d'administration actuel de la société.

#### Troisième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) la société de droit de Delaware PESTIMPEX Inc., avec siège social à DE-19934, Camden, (County of Kent), Willow Grove Road, Building & Number 2, Suite 12260, (Etats-Unis d'Amérique), inscrite au Registre de Commerce de Dover, Deleware, (Etats-Unis d'Amérique), sous le numéro 0095405;
- b) la société XENA ENGENEERING Inc., avec siège social à OR-97220 Portland, 8407 NE Fremont Street, N°229, (Etats-Unis d'Amérique), inscrite au Registre de Commerce de Salem, Oregon, (Etats-Unis d'Amérique), sous le numéro 781199-80;
- c) Monsieur Zirki Esen, employé, né à Heusden-Zolder, (Belgique), le 19 mai 1968, demeurant à B-3500 Hasselt, Djef Swennenstraat 21/9, (Belgique).

Les mandats des administrateurs ainsi nommés expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2004.

#### Quatrième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de nommer la société de droit de Delaware PESTIMPEX Inc., prédésignée, à la fonction d'administrateur-délégué de la société.

# Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer:

- le deuxième alinéa de l'article onze (11),
- les mots «,et pour la première fois en l'année deux mille» dans l'article douze (12) et;
- les mots «Souscription et libération» ainsi que l'article dix-sept (17) des statuts.

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Wetzel, L. Vriends, C. Corbée, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2003, vol. 522, fol. 38, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

J. Seckler.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mai 2003. (901629.4/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juillet 2003.

FEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 33A.

R. C. Diekirch B 93.644.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2003, réf. DSO-AG00064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 10 juillet 2003.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(901646.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juillet 2003.

# FIDUCIAIRE DU CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich. R. C. Luxembourg B 29.740.

Résolution

Les soussignés, La société STARLINK LIMITED représentée par M. René Arama La société ALLIANCE SECURITIES LIMITED représentée par M. René Arama seules actionnaires de la société FIDUCIAIRE DU CENTRE S.A.;

Première résolution

acceptent la démission de:

a) M. Wetzel Carlo, demeurant au 11, rue Beaumont

L-1219 Luxembourg

b) M. Cambier Jean Pascal, demeurant au 23, rue M. Tesch

L-4250 Esch-sur-Alzette

Deuxième résolution

Elles décident de nommer comme nouveaux administrateurs:

- a) Madame Arama née Abitbol Christiane Déborah, demeurant au 22, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg.
- b) La société ALLIANCE SECURITIES LIMITED, avec siège social au 31, Don House, Main street Gibraltar.

# Troisième résolution

A la suite de cette résolution, le nouveau Conseil d'Administration se composera de:

- a) Madame Arama née Abitbol Christiane Déborah, demeurant au 22, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg.
- b) La société ALLIANCE SECURITIES LIMITED, avec siège social au 31, Don House, Main street, Gibraltar.
- c) Monsieur Arama René, indépendant, demeurant au 22, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035122.3A/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# PARTICIPATIONS AMANDARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 76.926.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034979.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# VENTANA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 76.932.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034985.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# CAR-PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen-Mersch, 46, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 49.676.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 11 juillet 2003.

Signature.

(035009.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# SINERGIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 53.027.

# DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le treize juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DIXHILL INVESTMENTS LTD, 3rd Floor, Geneva Place - Waterfront Drive - Road Town - Tortola - British Virgin Islands, immatriculée au Registre des INTERNATIONAL BUSINESS COMPANIES des British Virgin Islands sous le n° 436877.

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Lugano, le 14 mai 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme SINERGIA S.A., R.C.S. B. numéro 53.027, fut constituée par acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 51 du 27 janvier 1996,
- les statuts de la société ont été modifiés par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, suivant acte en date du 30 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 354 du 5 mars 2002,
- La société a actuellement un capital de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées,
  - La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société SINERGIA S.A.,
- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 sur base des rapports de gestion et rapports de commissaire s'y rapportant et des annexes, ainsi qu'approuvé une situation comptable au 31 mars 2003; lesquels après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps,
- La comparante donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes,

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société SINERGIA S.A. avec effet immédiat,
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société SINERGIA S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné,
- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée,
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour,
- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux (2) certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés,

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SINERGIA S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, vol. 139S, fol. 34, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(035017.3A/230/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

#### SINERGIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 53.027.

Les comptes clôturés au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2003, volume 139S, folio 34, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(035021.3A/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# SINERGIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 53.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00871, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

#### AFFECTATION DU RESULTAT

| - Résultats reportés  | - 36,799,01 EUR |
|-----------------------|-----------------|
| - Perte de l'exercice | - 4.862,77 EUR  |
| - Report à nouveau    | - 41.661,78 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035028.3A//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

#### SINERGIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 53.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00878, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

#### 37207

#### AFFECTATION DU RESULTAT

| - Résultats reportés  | - 34.595,87 EUR |
|-----------------------|-----------------|
| - Perte de l'exercice | - 2.203,14 EUR  |
| - Report à nouveau    | - 36.799,01 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(035031.3A/230/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# THEOREMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 42.032.

L'an deux mille trois, le treize mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de THEOREMA HOLDING S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, (la «Société»).

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 42.032 et fut constituée suivant acte notarié du 18 novembre 1992, publié au Mémorial C numéro 62 du 9 février 1993.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié du 5 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 411 du 4 juin 1999.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Michele Canepa, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto De Luca, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

# Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-cinq mille euros (185.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant de deux cent seize mille euros (216.000,- EUR) par conversion en capital d'une partie d'une créance certaine liquide et exigible au montant de cent quatre-vingt-cinq mille euros (185.000,- EUR) détenue par THEOREMA EUROPE LIMITED, contre la Société.
- 2.- Création et émission de mille huit cent cinquante (1.850) actions nouvelles ordinaires, ayant chacune les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et souscription de ces nouvelles actions par les actionnaires existants de la Société, en proportion de leur participation actuelle dans le capital.
  - 3.- Modification subséquente des statuts de la Société.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-cinq mille euros (185.000,- EUR) afin de porter le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant de deux cent seize mille euros (216.000,- EUR), par la création et l'émission de mille huit cent cinquante (1.850) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'accepter la souscription de l'intégralité de ces actions nouvelles, par les mêmes actionnaires existants et ceci au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société.

#### Souscription - Libération

Ensuite, Monsieur Michele Canepa, préqualifié,

agissant au nom et pour compte des deux seuls souscripteurs:

- a) la société THEOREMA EUROPE LIMITED, une société de droit de Malte, établie et ayant son siège social à Malta, 52/2 Old Theatre Street, Valletta VLT08;
- b) la société THEOREMA HOLDINGS LTD, une société régie par les lois des lles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à the Lake Building, Suite 120, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), en vertu de deux (2) procurations lui données le 31 mars 2003, respectivement le 1er avril 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, ès-dites qualités qu'il agit, a déclaré souscrire, pour compte des deux souscripteurs susnommés, les actions nouvelles au prix de leur valeur nominale et au prorata de leur participation actuelle dans la Société et a déclaré libérer entièrement chaque action par apport en nature d'une partie d'une créance, certaine, liquide et exigible, détenue par les deux souscripteurs prénommés, contre la Société THEOREMA HOLDING S.A., prédésignée.

Les souscripteurs susmentionnés déclarent et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque action nouvelle a été entièrement libérée et que la société dispose du montant de cent quatre-vingt-cinq mille euros (185.000,- EUR) dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant par un rapport daté du 6 mai 2003 rédigé par le réviseur d'entreprises, Monsieur Gerhard Nellinger, demeurant au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, établi conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite.

Le rapport précité du 6 mai 2003, qui sera annexé au présent acte pour être soumis simultanément aux formalités de l'enregistrement, aboutit aux conclusions suivantes:

«La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

- 1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
- 2. La rémunération attribuée en contrepartie des apports est juste et équitable.
- 3. La valeur de l'apport d'un montant de EUR 185.000,- représentée par les susdites créances est au moins égale à l'augmentation de capital pour un montant de EUR 185.000,- ou à la valeur nominale de 1.850 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune de la société THEOREMA HOLDING S.A. à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signé: Gerhard Nellinger (Réviseur d'entreprises).

# Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de remplacer le premier alinéa de l'Article cinq (5) des Statuts de la Société par l'alinéa nouveau suivant de manière à refléter l'augmentation de capital social intervenue:

«Art. 5. 1er alinéa. Le capital social souscrit est fixé à deux cent seize mille euros (216.000,- EUR) représenté par deux mille cent soixante (2.160) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

# Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société du fait de ce document sont estimés à trois mille cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Canepa, J. Rossi, R. De Luca, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2003, vol. 877, fol. 27, case 7. – Reçu 1.850 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Belvaux, le 24 iuin 2003. J-J. Wagner.

(035052.3A/239/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

#### THEOREMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 42.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J-J. Wagner.

(035058.3A/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Belvaux, le 24 juin 2003.

# PLAY TV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 48.351.

In the year two thousand and three on the fifth of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of PLAY TV HOLDING S.A., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 11, Boulevard Royal, incorporated pursuant to a deed received the 4th of August 1994, published in the Mémorial C no 472 on 21st November 1994.

The meeting was opened at 4.30 p.m. and was presided by Mr Gilles Wecker, employee, residing in Luxembourg.

The President appointed Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium) as secretary of the meeting.

Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange (France) was elected as scrutineer of the meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- I) The shareholders present and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, having been signed by the shareholders present, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.
- II) The present extraordinary general meeting has been convened by registered mail to the shareholders on June 2nd, 2003.
- III) It appears from the attendance list, that 1,250 shares representing the entire subscribed capital of EUR 30,986.69 are present at the extraordinary general meeting.
- IV) The present meeting is regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders declare having been preliminary advised.
  - V) The agenda of the meeting is the following:
  - 1. Decision to put the company into liquidation.
- 2. Appointment of Mr Mikael Holmberg, residing in Leudelange, Luxembourg as liquidator and determination of the powers to be given to the liquidator.
- VI) After this had been set forth by the President and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the President submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

#### First resolution

The general meeting resolves to dissolve and put the company into liquidation.

# Second resolution

The general meeting resolves to appoint as liquidator Mr Mikael Holmberg, company officer, residing in Leudelange and to grant to the liquidator the powers and authority such as provided by article 144 of the Luxembourg company law.

The liquidator is authorized and empowered to carry out all transactions provided in article 145 of the Luxembourg company law without the authorization of the general meeting of the shareholders where such authorization is required.

The liquidator may relieve the registrar of mortgages from proceeding ex officio to a registration; waive all property and similar rights, charges, liens, mortgages, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, lien, mortgage, seizure, attachment or other opposition. The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and he may rely on the company's accounts.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxyholders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions unless otherwise provided by the shareholders' meeting, the company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the single signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was adjourned at 5.00 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

# Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le cinq juin,

Par devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PLAY TV HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, Boulevard Royal, constituée par acte notarié le 4 août 1994, publié au Mémorial C no 472 le 21 novembre 1994.

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Gilles Wecker, employé privé, demeurant à auxembourg.

Monsieur le Président désigne Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgium) comme secrétaire de l'assemblée.

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange (France) est élue comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I) Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettre recommandée aux actionnaires le 2 juin 2003.
- III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que 1.250 actions représentant l'entièreté du capital social de EUR 30.986,69 sont présentes à l'assemblée générale extraordinaire.
- IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.
  - V) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:
  - 1. Décision de mettre la société en liquidation.
- 2. Nomination de M. Mikael Holmberg, employé privé, demeurant à Leudelange, comme liquidateur et détermination des pouvoirs à confier au liquidateur.
  - VI) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Monsieur Mikael Holmberg, employé privé, demeurant à Leudelange et de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats prévus par l'article 144 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé à accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi et il est investi de tous les pouvoirs nécessaires sans qu'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, lorsqu'elle est requise, soit nécessaire.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription d'office; il peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, sûretés ou hypothèques ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, sûreté, hypothèque, saisie ou autre opposition. Le liquidateur est dispensé de l'obligation de tenir un inventaire et peut se fonder sur les comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers et en l'absence d'autres décisions prises par l'assemblée des actionnaires, la société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Wecker, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, vol. 139S, fol. 32, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2003.

J. Elvinger.

(035204.3A/211/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# PPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 60.094.

Avec effet au 3 juin 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'Administrateur-Délégué en remplacement de Monsieur Edward Bruin, Administrateur-Délégué démissionnaire.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour PPE HOLDING S.A.

M. Juncker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035099.3A/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# CG MULLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 23, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.914.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 11 juillet 2003.

Signature.

(035013.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# JMC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 626, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 89.529.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 11 juillet 2003.

Signature.

(035037.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# YANDES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.199.

#### **STATUTES**

In the year two thousand three, on the thirteenth of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch.

There appeared:

- 1.- Mr Serge Paritzky, business man, residing in Maison du Roquier, Le Hocq, St Clement (Jersey).
- 2.- Mr Antoine Hientgen, economist, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

# Title 1. Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be YANDES S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

**Art. 2.** The purpose of the company is the taking of participating interests in whatsoever form, in other, either in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise either in Luxembourg or abroad. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may also acquire and manage any licenses, trade-marks, patents and other rights.

The purpose of the company consists also, for the whole of its subsidiaries, in the realisation of setting up, feasibility or other studies, the creation and follow up of projects, of administrative procedures or others with regard to the organisation and the control of these.

It may also, put at disposal of its subsidiaries, human resources, technics, know-how and other means which are necessary to warrant the optimization of the development of these.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

Art. 3. The corporate capital is fixed at seventy thousand euros (EUR 70,000.-), represented by seven hundred (700) shares of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The shares shall be registered.

The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to two hundred thousand euros (200,000.- EUR).

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

#### Title 2. Management and Supervision

- Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.
- **Art. 5.** With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

- Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.
- **Art. 7.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.
  - Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.
- **Art. 9.** The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

# Title 3. General Meeting and Distribution of Profits

**Art. 10.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

- Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the second Tuesday of June at 3.45 p.m. at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.
- Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

# Title 4. Accounting Year, Dissolution

- Art. 13. The accounting year shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December of each year.
- Art. 14. The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

#### **Title 5. General Provisions**

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

# **Transitory Provisions**

- 1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first day of December 2003.
  - 2.- The first annual general meeting will be held in 2004.

#### Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

| 1 Mr Serge Paritzky, prenamed   | 699 shares |
|---------------------------------|------------|
| 2 Mr Antoine Hientgen, prenamed | 1 share    |
| Total                           | 700 shares |

The party sub 1) is designated founder; the party sub 2) only intervenes as common subscriber.

The shares have all been fully paid up in cash so that seventy thousand euros (70,000.- EUR) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

#### Estimate of Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately three thousand euros (3,000.- EUR).

# **Extraordinary General Meeting**

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

- 2) The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 3) Are appointed as directors:
- a.- Mr Manuel Hack, expert-comptable, L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
- b.- Mr Antoine Hientgen, economist, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
- c.- Mrs Danielle Schroeder, company manager, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
- 4) Is appointed as statutory auditor:
- FIDEX-Audit, S.à r.l., having its principal office in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
- 5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2008.
- 6) Pursuant to article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies and pursuant to article 6 of the present statutes, the general assembly authorizes the board of directors to delegate part of all of its powers to one or more members of the board of directors.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le treize juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

#### Ont comparu:

- 1.- Monsieur Serge Paritzky, homme d'affaires, demeurant à Maison du Roquier, Le Hocq, St Clement (Jersey).
- 2.- Monsieur Antoine Hientgen, économiste, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

# Titre 1er. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée, Capital Social

Art. 1er. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de YANDES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

L'objet social consiste également, pour l'ensemble de ses filiales, dans la réalisation d'études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et le contrôle de celles-ci.

Elle pourra, en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines, techniques, know-how, et autres moyens qu'elle juge nécessaires afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) représenté par sept cents (700) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à deux cent mille euros (200.000,- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

# Titre 2. Administration, Surveillance

- Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.
- Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

- Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.
- Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

# Titre 3. Assemblée Générale et Répartition des Bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

- Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 15.45 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

#### Titre 4. Exercice Social, Dissolution

- Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

#### Titre 5. Disposition Générale

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

# Dispositions Transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2003.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

# Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

| 1 Monsieur Serge Paritzky, prénommé   | 699 actions |
|---------------------------------------|-------------|
| 2 Monsieur Antoine Hientgen, prénommé | 1 action    |
| Total                                 | 700 actions |

Le comparant sub. 1 est désigné fondateur, le comparant sub. 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixantedix mille euros (70.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

# Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille euros (3.000,- EUR).

# Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3) Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
- b) Monsieur Antoine Hientgen, économiste, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
- c) Madame Danielle Schroeder, directeur de société, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
- 4) Est nommée commissaire:
- FIDEX-Audit, S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
- 5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.
- 6) En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Paritzky, A. Hientgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 juin 2003, vol. 424, fol. 75, case 11. – Reçu 700 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juillet 2003. H. Hellinckx.

(037035.3/242/309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# **GUANACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 57.377.

L'an deux mille trois, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GUANACO S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 57.377,

constituée sous la dénomination de AZTLAN HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 133 du 19 mars 1997,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Camille Hellinckx en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 164 du 4 avril 1997,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 5 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 991 du 28 juin 2002, contenant notamment le changement de la dénomination en AZTLAN S.A.,

dont un projet de fusion passé par acte du notaire instrumentant en date du 5 novembre 2002 a été publié au Mémorial C numéro 1706 du 28 novembre 2002,

et dont la fusion a été constatée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 233 du 5 mars 2003, contenant notamment l'adoption de la dénomination sociale de GUANACO S.A.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Daniela Cappello, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luca Giammatteo, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

- 1.- Réduction du capital social afin de couvrir les pertes jusqu'au 30 avril 2003 de EUR 544.396,28 pour le porter de son montant actuel de EUR 774.685,35 à EUR 230.289,07 avec annulation de 527 actions.
- 2.- Réduction du capital social avec remboursement aux actionnaires de EUR 140.289,07 pour le porter de son montant actuel de EUR 230.289,07 à EUR 90.000,- avec annulation de 136 actions.
  - 3.- Modification afférente de l'article cinq, alinéa premier, des statuts.
  - 4.- Approbation d'une situation comptable de la société au 30 avril 2003.
  - 5.- Modification de la dénomination de la société en FINCRES, S.r.l.
  - 6.- Modification de l'objet social.
  - 7.- Fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050.
  - 8.- Démission des administrateurs et du commissaire de la société avec décharge.
- 9.- Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.
  - 10.- Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée».
  - 11.- Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.
  - 12.- Nomination de l'administrateur unique Monsieur Gianni Crespi.
  - 13.- Délégation de pouvoirs à Messieurs Gianni Crespi, Emilio Gnech et Enrico Colombo.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de six cent quatre-vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-cinq virgule trente-cinq euros (684.685,35 EUR), pour le ramener de son montant actuel de sept cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-cinq virgule trente-cinq euros (774.685,35 EUR) à quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- EUR):

Cette réduction de capital est réalisée:

- en couverture des pertes au 30 avril 2003 pour un montant total de cinq cent quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-seize virgule vingt-huit euros (544.396,28 EUR) et par annulation de cinq cent vingt-sept (527) actions sans désignation de valeur nominale;
- par remboursement d'un montant de cent quarante mille deux cent quatre-vingt-neuf virgule zéro sept euros (140.289,07 EUR) aux actionnaires et par annulation de cent trente-six (136) actions sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement à l'actionnaire majoritaire, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

# Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. alinéa 1er. Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- EUR), représenté par quatre-vingt-sept (87) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

#### Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver la situation comptable de la société au 30 avril 2003.

Les pièces y relatives, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

# Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en FINCRES, S.r.l.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet:

l'achat, la vente, l'échange, la construction, la reconstruction et la restructuration des biens immobiliers civils et industriels, ruraux et urbains; l'administration, la gestion et la location de ces immeubles.

La prise de participations, en vue de la réalisation d'investissements durables et non en vue de l'offre publique (avec exclusion des activités prévues par le DL 24 février 1998, n. 58), et l'exercice, à titre secondaire et exclusivement envers les sociétés contrôlantes, contrôlées ou liées selon l'Art. 2359 du Code Civil ou des sociétés contrôlées par la même contrôlante et, donc, des sociétés qui opèrent dans le même Groupe, des activités suivantes:

- l'octroi de prêts sous toute forme;
- l'octroi de cautions, avals et garanties hypothécaires;
- les services d'encaissement, payements et transfert des fonds;

- la transmission ou exécution des ordres de payement, aussi par le biais de débits ou crédits, effectués par toutes modalités:
  - la compensation des dettes et créances:

le tout avec impérative exclusion de l'exercice de ces activités et de toute autre activité financière envers le public, de l'exercice d'activités réservées aux ordres professionnels, de l'appel à l'épargne public et de l'octroi des crédits à la consommation.

La société, à titre secondaire et instrumental, pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, y comprises les opérations financières passives, qui seront jugées, par le/les administrateur(s), nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social.

Restent en tout cas exclues de l'objet social les activités prévues par les lois 12/1979, 1966/1939, 1815/1939 et par les DL 385/1993 (art. 106) et 58/1998.»

#### Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050.

# Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

#### Huitième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de Luxembourg à Villa Cortese (MI), Via Boccaccio, 3 (Italie), et de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

#### Neuvième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et de transformer les actions en parts sociales.

# Dixième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

#### STATUTO SOCIALE

# Denominazione - Scopo - Sede - Durata

- Art. 1. E'costituita una Società a responsabilità limitata con la denominazione di FINCRES, S.r.l.
- Art. 2. La società ha sede in Villa Cortese (MI), Via Boccaccio, 3.

L'organo Amministrativo ha facoltà di istituire e di sopprimere ovunque succursali, agenzie, filiali, uffici di direzione e rappresentanze.

# Art. 3. La Società ha per oggetto:

L'acquisto, la vendita, la permuta, la costruzione, la ricostruzione e la ristrutturazione di beni immobili civili ed industriali, rustici ed urbani; l'amministrazione, la gestione e la locazione di detti immobili.

L'assunzione di partecipazioni, soltanto a scopo di stabile investimento e non nei confronti del pubblico (con esclusione di ogni attività di cui al decreto Legislativo 24 febbraio 1998, n. 58), e l'esercizio, in via non prevalente ed esclusivamente nei confronti di società controllanti, controllate o collegate ai sensi dell'articolo 2359 del Codice Civile o di società controllate dalla stessa controllante e, quindi, di società operanti all'interno di un medesimo Gruppo, delle seguenti attività:

- la concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma;
- il rilascio di fidejussioni, avalli e garanzie ipotecarie;
- i servizi di incasso, pagamento e trasferimento di fondi;
- la trasmissione o esecuzione di ordini di pagamento, anche tramite addebiti o accrediti, effettuati con qualunque modalità;
  - la compensazione di debiti e crediti;

il tutto con tassativa esclusione dell'esercizio di tali attività e di ogni altra attività finanziaria nei confronti del pubblico, dell'esercizio di attività professionali riservate, della sollecitazione del pubblico risparmio e dell'erogazione del credito al consumo

La società, in via strumentale e non prevalente, potrà compiere ogni operazione commerciale, industriale, mobiliare ed immobiliare, comprese le operazioni finanziarie passive che sarà ritenuta dall'Organo Amministrativo necessaria ed utile per il conseguimento dell'oggetto sociale.

Sono tassativamente escluse dall'oggetto sociale le attività di cui alle leggi 12/1979, 1966/1939, 1815/1939 e ai Decreti Legislativi 385/1993 (art. 106) e 58/1998.»

Art. 4. La durata della Società è fissata sino al 31 dicembre 2050 e può essere prorogata per deliberazione dell'Assemblea straordinaria.

# Capitale Sociale

Art. 5. Il capitale è fissato in euro 90.000,- (novantamila) suddiviso in quote a norma di legge.

I soci potranno eseguire, su richiesta dell'organo amministrativo ed in conformità alle vigenti disposizioni di carattere fiscale, versamenti in conto capitale ovvero finanziamenti sia fruttiferi che infruttiferi, che non costituiscano raccolta di risparmio tra il pubblico ai sensi delle vigenti disposizioni di legge in materia bancaria e creditizia.

Art. 6. In caso di comproprietà di una quota dovrà essere nominato un rappresentante comune ai sensi dell'art. 2482 c.c.

Nel caso in cui un socio intenda alienare in tutto od in parte la propria quota a terzi non soci (ivi inclusi vendita, donazione, permuta, conferimento in società, usufrutto, ecc.) è riconosciuto il diritto di prelazione a favore degli altri soci. Il diritto di prelazione spetta agli altri soci anche in caso di escussione dei diritti di pegno costituiti da un socio sulle proprie quote.

Il diritto di prelazione è regolato come segue:

- a) il socio che intende alienare a qualsiasi titolo, totalmente o parzialmente, le proprie quote (oppure il creditore pignoratizio, in caso di escussione dei diritti di pegno costituiti da un socio sulle proprie quote) («Offerente») dovrà darne comunicazione scritta al Presidente del Consiglio di Amministrazione o all'Amministratore Unico, a mezzo lettera raccomandata con ricevuta di ritorno;
- b) la comunicazione dovrà contenere una descrizione esaustiva e completa delle quote che l'Offerente intende alienare, del prezzo di cessione se determinato e degli altri termini e condizioni del contratto di alienazione, nonché il nome del soggetto al quale l'Offerente intende trasferire le quote;
- c) entro quindici (15) giorni dalla data di ricevimento della comunicazione, il Presidente del Consiglio di Amministrazione o l'Amministratore Unico comunicherà agli altri soci, a mezzo lettera raccomandata con ricevuta di ritorno, l'intenzione dell'Offerente, i termini e le condizioni del trasferimento e il nome del soggetto cessionario;
- d) gli altri soci avranno il diritto, da esercitarsi a mezzo lettera raccomandata con ricevuta di ritorno da inviarsi al Presidente del Consiglio di Amministrazione o all'Amministratore Unico entro trenta (30) giorni dalla data di ricevimento della Comunicazione d'Offerta, di acquistare, in proporzione delle rispettive partecipazioni, le quote oggetto del trasferimento alle stesse condizioni e termini concordati fra l'Offerente e il terzo, fermo restando quanto previsto al successivo punto g); i soci dovranno altresì indicare se intendono esercitare la prelazione per le quote per le quali altri soci non esercitassero il loro diritto;
- e) entro e non oltre dieci (10) giorni dalla scadenza di tale periodo, il Presidente del Consiglio di Amministrazione o l'Amministratore Unico comunicherà all'Offerente e agli altri soci, a mezzo lettera raccomandata con ricevuta di ritorno, l'esito della procedura;
- f) qualora nessun socio eserciti il proprio diritto di prelazione, o la prelazione non sia stata esercitata per tutte le quote che l'Offerente intende trasferire, quest'ultimo potrà entro trenta (30) giorni dalla comunicazione di cui al precedente punto e) effettuare il trasferimento alle condizioni e termini e a favore del terzo indicato nella comunicazione di cui al precedente punto b);
- g) qualora il trasferimento al terzo sia a titolo gratuito, o comunque non sia previsto un corrispettivo in denaro, la determinazione del prezzo sarà deferita ad un arbitratore nominato dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o dall'Amministratore Unico che, entro trenta (30) giorni dalla sua nomina, provvederà a determinare il prezzo delle quote, sulla base del valore del patrimonio netto della società.

Qualunque trasferimento fatto in violazione del presente articolo non avrà effetto nei confronti dei soci e della società. Conseguentemente, in caso di mancata osservanza della procedura di prelazione di cui ai paragrafi precedenti, gli amministratori sono autorizzati a non dar luogo all'esercizio dei diritti di opzione trasferiti ed a rifiutare la trascrizione nel libro dei soci dei trasferimenti di quote effettuati.

Per il trasferimento delle quote tra soci, dovrà essere data comunicazione con le formalità suddette a tutti gli altri soci. A parità di condizioni il trasferimento delle quote avverrà a favore di tutti i soci che esercitino la prelazione in proporzione alle quote possedute.

La cessione delle quote e dei diritti di opzione sarà possibile anche senza le suddette formalità qualora il socio cedente abbia ottenuto la rinunzia all'esercizio del diritto di prelazione per quella specifica cessione da parte di tutti gli altri soci. In caso di aumento di capitale ai soci spetta il diritto di opzione ai sensi dell'art. 2441 cod. civ., primo comma.

# **Assemblea**

Art. 7. L'assemblea è ordinaria o straordinaria ai sensi di legge. Le Assemblee sono convocate dall'Organo Amministrativo anche fuori della sede sociale, purché in Italia. L'Assemblea viene convocata con avviso spedito almeno otto giorni prima di quello fissato per l'assemblea, con lettera raccomandata, ovvero, con qualsiasi altro mezzo idoneo allo scopo, fatto pervenire ai soci al domicilio risultante dal libro dei soci (nel caso di convocazione a mezzo telefax, posta elettronica o altri mezzi similari, l'avviso deve essere spedito al numero di telefax, all'indirizzo di posta elettronica o allo specifico recapito che siano stati espressamente comunicati dal socio e che risultino espressamente dal libro soci). Nell'avviso di convocazione debbono essere indicati il giorno, il luogo, l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

L'Assemblea ordinaria deve essere convocata almeno una volta all'anno entro quattro mesi dalla chiusura dell'esercizio sociale, ovvero entro i sei mesi quando particolari esigenze lo richiedono.

Le Assemblee straordinarie sono convocate ogni volta che l'Organo Amministrativo lo ritenga opportuno, oltre che nei casi stabiliti dalla legge.

- Art. 8. Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare per delega scritta a sensi dell'art. 2372 cod. civ.. Spetta al presidente dell'Assemblea constatare il diritto di intervento all'assemblea e la regolarità delle deleghe.
  - Art. 9. Per la validità delle deliberazioni dell'assemblea, valgono le maggioranze previste dal Codice Civile.

Art. 10. L'Assemblea è presieduta dal presidente del consiglio di amministrazione o dall'Amministratore Unico. In caso di assenza o di impedimento di questi, l'Assemblea elegge il proprio Presidente.

L'Assemblea nomina un segretario anche non socio ed occorrendo uno o più scrutatori anche non soci. Spetta al Presidente dell'Assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, nonché dirigere e regolare la discussione e stabilire le modalità delle votazioni.

Art. 11. Le deliberazioni dell'Assemblea sono constatate da processo verbale firmato dal Presidente, dal segretario ed eventualmente dagli scrutatori. Nei casi di legge, ed inoltre quando il Presidente lo ritenga opportuno, il verbale viene redatto da un Notaio da lui scelto.

#### **Amministrazione**

- Art. 12. La società è amministrata da un Amministratore Unico o da un Consiglio di Amministrazione composto da due a sette membri, anche non soci, nominati dall'Assemblea ordinaria, tranne che per i primi amministratori o per il primo Amministratore Unico, nominati nell'atto costitutivo. L'Assemblea che procede alla nomina determinerà anche il numero dei Componenti il Consiglio. Se per qualsiasi caso viene meno la maggioranza dei Consiglieri decade l'intero Consiglio di Amministrazione.
  - Art. 13. Nel caso la società sia amministrata da un Consiglio di Amministrazione questo:
- a) elegge fra i suoi membri, ove non vi provveda direttamente l'Assemblea dei soci, un Presidente ed eventualmente anche un Vice-Presidente che sostituisce il Presidente nei casi di assenza o di impedimento, nonché un segretario, anche estraneo:
- b) si raduna presso la sede sociale o altrove, purché in Italia, ogni qualvolta il Presidente lo giudichi necessario o quando ne sia fatta domanda da almeno la metà dei suoi membri o dal collegio sindacale;
- c) viene convocato dal Presidente mediante avviso spedito con lettera raccomandata, ovvero, con qualsiasi altro mezzo idoneo allo scopo, almeno tre giorni prima dell'adunanza e in caso di urgenza con telegramma da spedirsi almeno un giorno prima, nei quali vengono fissate la data, il luogo e l'ora della riunione nonché l'ordine del giorno;
- d) può delegare i suoi poteri a norma e con i limiti di cui all'art. 2381 c.c. ad un comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi componenti ovvero ad uno o più dei propri componenti, anche disgiuntamente;
- e) delibera validamente con la presenza effettiva della maggioranza dei suoi membri in carica ed a maggioranza assoluta dei voti dei presenti e le sue deliberazioni sono constatate da un processo verbale redatto dal segretario.

Le adunanze del Consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervengono tutti i Consiglieri ed i sindaci effettivi in carica.

E' possibile tenere le riunioni del Consiglio di Amministrazione in audiovideoconferenza o in sola audioconferenza alle seguenti condizioni, cui dovrà essere dato atto nei relativi verbali:

- a) che siano presenti nello stesso luogo il Presidente ed il Segretario della riunione che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale;
  - b) che sia possibile identificare con certezza tutti i soggetti partecipanti;
  - c) che sia possibile per tutti i partecipanti intervenire nella discussione e visionare, ricevere o trasmettere documenti.
- Art 14. L'Amministratore Unico od il Consiglio di Amministrazione ha tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, esclusi quelli che la legge riserva espressamente all'Assemblea degli azionisti. Il Comitato esecutivo ovvero l'Amministratore o gli Amministratori delegati, se nominati, potranno compiere tutti gli atti di ordinaria e straordinaria amministrazione, che risulteranno dalla delega conferita dal Consiglio di Amministrazione.

L'Amministratore Unico o il Consiglio di Amministrazione possono nominare direttori, investitori o procuratori per il compimento di determinati atti o categorie di atti, determinandone i poteri. I procuratori possono essere anche nominati dal Comitato Esecutivo o dai singoli Amministratori delegati nell'ambito peraltro dei poteri delegati.

**Art. 15.** La rappresentanza legale della società e la firma sociale, sia di fronte ai terzi che in giudizio, spetteranno all'Amministratore Unico o al Presidente del Consiglio di Amministrazione.

In caso di delega dei poteri ai sensi dell'art. 2381 c.c. la rappresentanza e la firma sociale spetteranno disgiuntamente al Presidente del Consiglio di Amministrazione e agli Amministratori Delegati; nella delega potranno essere fissati dei limiti all'uso della firma sociale.

La rappresentanza legale e la firma sociale spettano in via disgiunta anche a quel Consigliere che viene delegato dal Consiglio di Amministrazione ovvero dal Comitato Esecutivo, al compimento di una singola operazione e ciò ai fini del compimento dell'operazione autorizzata nonché di tutti gli atti e formalità inerenti e conseguenti.

La rappresentanza legale e la firma sociale, sia di fronte ai terzi che in giudizio, spettano anche ai direttori, agli institori ed ai procuratori di cui al precedente articolo 14 nei limiti dei poteri determinati dall'Organo Amministrativo nell'atto di nomina.

Art. 16. All'Amministratore Unico ed ai Consiglieri di Amministrazione, oltre al rimborso delle spese sostenute per l'esercizio delle loro funzioni, potrà essere assegnata una indennità annua complessiva, anche sotto forma di partecipazione agli utili, che verrà determinata dall'Assemblea ordinaria dei soci.

Essa verrà ripartita fra i membri del Consiglio di Amministrazione come questi stabilirà.

All'Organo Amministrativo potrà altresì essere attribuito il diritto alla percezione di un'indennità di fine rapporto di collaborazione coordinata e continuativa, da costituirsi mediante accantonamenti annuali ovvero mediante apposita polizza assicurativa.

# Bilancio e Destinazione degli Utili

- Art. 17. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno. Alla chiusura di ciascun esercizio sociale l'organo amministrativo provvede alla compilazione del bilancio di esercizio ed alle conseguenti formalità rispettando le vigenti norme di legge.
- Art. 18. Gli utili netti risultanti dal bilancio, dedotto il 5% (cinque per cento) da destinare alla riserva legale finché questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, saranno ripartiti fra i soci in proporzione alle quote possedute, salvo diversa deliberazione dell'Assemblea che in sede di approvazione del bilancio potrà stabilire una diversa destinazione degli utili.

# Scioglimento e Liquidazione

Art. 19. Addivenendosi in qualsiasi tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della Società, l'Assemblea determinerà le modalità della liquidazione e provvederà alla nomina di uno o più liquidatori, anche non soci, determinandone i poteri, le mansioni ed i compensi.

# Disposizioni Generali

Art. 20. Per quanto non previsto nel presente statuto valgono le norme di legge in materia di società a responsabilità limitata.

#### Onzième résolution

L'assemblée, après avoir délibéré de confier l'administration de la société à un administrateur unique, décide de nommer administrateur unique de la société:

Monsieur Gianni Crespi, entrepreneur, né à Busto Garolfo/MI (Italie), le 13 juillet 1930, demeurant à Villa Cortese/MI, Via Boccaccio 3 (Italie),

qui restera en fonction jusqu'à la révocation et/ou démission, avec les pouvoirs fixés par les statuts.

#### Douzième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Gianni Crespi, préqualifié, Monsieur Emilio Gnech, né à Milan (Italie), le 14 mars 1962, demeurant à Milan, Via Cino del Duca 8 (Italie) et Monsieur Enrico Colombo, né à Milan (Italie), le 10 avril 1959, demeurant à Milan, Via Cino del Duca 8 (Italie), individuellement ou conjointement, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle leur donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

# Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: F. Innocenti, D. Cappello, L. Giammatteo, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2003, vol. 522, fol. 64, case 7.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Junglinster, le 1<sup>er</sup> juillet 2003. J. Seckler.

(035735.3/231/327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

ProLogis POLAND XV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

> Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 84.238.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 19 juin 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 22 octobre 2001 au 31 décembre 2002.

Le 19 juin 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01183. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035210.2A//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# ELLIMA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

R. C. Luxembourg B 70.349A.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 11 juillet 2003.

Signature.

(035045.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# INTERNATIONAL PROCUREMENT & SERVICE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 10.490.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Signature.

(035051.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# PEW LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.555.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour PEW LUXEMBOURG HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035095.3A/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

### **CORVIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 59.993.

Constituée par acte passé par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 569 du 17 octobre 1997.

# **RECTIFICATIF**

Assemblée générale ordinaire du 9 janvier 2003

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société CORVIN S.A., tenue au siège social en date du 9 janvier 2003, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2001:

- $1^{\circ}$  Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.
- 2° Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs Monsieur André Gillioz, Monsieur Jean Beissel et Monsieur Jürgen Fischer ainsi qu'au commissaire aux comptes SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, S.à r.l., pour l'exercice de leurs fonctions respectives pour le bilan clôturant au 31 décembre 2001.
  - 3° Le bénéfice de l'exercice de EUR 1.347.574,18 est affecté comme suit:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORVIN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035108.2A//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED, Société Anonyme de Droit Etranger.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 73.205.

\_

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société tenue le 17 juin 2003 au siège social

«L'Assemblée Générale approuve le renouvellement de la nomination de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant que Commissaire selon la loi luxembourgeoise et en tant qu'Auditeurs selon la loi anglaise pour l'année commençant le 1er janvier 2003.»

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

E. Dosch / H. Porteous

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035105.3A/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# P.E.F. S.A., PARIS EURO FASHION, Société Anonyme, (anc. ANTI-FLIRT S.A.).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 22, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 70.955.

\_

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AG01542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Signature.

(035106.3A//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED, Société Anonyme de Droit Etranger.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 73.205.

N. C. Luxenibo

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AE02546, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED

E. Dosch / H. Porteous

Administrateurs

(035110.3A//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# **BIOINVENTOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 61.773.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2003

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'assemblée générale ordinaire a:

- renouvelé les mandats des administrateurs, Messieurs Claes Gunnar Felländer, Stockholm, Carl Lennart Philipson, New York, Eric Leclerc, Luxembourg et Jos Hemmer, Luxembourg;
  - renouvelé le mandat du commissaire aux comptes, Madame Diane Wunsch, Luxembourg.

Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035212.3A/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# GMCC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 94.119.

#### **STATUTS**

L'an deux mille trois, le trente juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- La société GMCC LLC, ayant son siège social à 206 North Washington Street, Alexandria, Virginia (U.S.A.), ici dûment représentée par Monsieur Christian Bühlmann, ci-après qualifié;
- 2.- Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach. Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:
- Art. 1<sup>er</sup>. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de GMCC S.A.
  - Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.
  - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

#### Art. 4. L'objet de la société est le suivant:

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations. La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, mobilières immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) représenté par deux cent mille (200.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
  - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

# Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

#### Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

 1.- La société GMCC LLC, prédésignée, trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions
 3.999

 2.- Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié, une action
 1

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

# Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Maître Christophe Antinori, avocat, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse;
- b) Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 1er mai 1971, demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach;
- c) Madame Delphine Behier, administrateur de sociétés, née à Ixelles (Belgique), le 19 novembre 1972, demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.
  - 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-8436 Steinfort, 58, rue de Kleinbettingen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86995.

- 4.- Le siège de la société est établi à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateurdélégué.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

#### Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and three, on the thirtieth of June.

Before us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company GMCC Corp, having its registered office at 206 North Washington Street, Alexandria, Virginia (U.S.A.),

here duly represented by Mr Christian Bühlmann, hereafter named;

2.- Mr Christian Bühlmann, companies director, residing at L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

- **Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of GMCC S.A.
  - Art. 2. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.
  - Art. 4. The company's object is the following:

The holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies. The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of 31st of July 1929 governing holding companies.

The company also intend to be paid indemnities and fees for acting as director in companies and being involved in the management of companies.

The company shall also be able to run any commercial, real estate and financial activity that directly or indirectly relates to the above activities or that are likely to facilitate their achievement.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at forty thousand euros (40,000.- EUR) represented by four thousand (4,000) shares of a par value of ten euros (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of share-holders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The authorized capital is fixed at two million euros (2,000,000.- EUR) to be divided into two hundred thousand (200,000) shares with a par value of ten euros (10.- EUR) each.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of the publication of the articles of association in the Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the Board of Directors may determine. The Board of Directors is authorized to suppress or to limit the preferential subscription right of the shareholders.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

- **Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.
  - Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.
  - Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.
- Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Friday in June at 2.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.
- **Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.
- Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

# Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2003.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2004.

The capital has been subscribed as follows:

### Subscription

Total: four thousand shares. 4,000

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of Forty thousand euros (40,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

#### Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand four hundred and fifty euros.

# Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
- a) Maître Christophe Antinori, lawyer, born at Woippy (France), on the 8th of September 1971, residing at L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse;
- b) Mr Christian Bühlmann, companies director, born in Brussels (Belgium), on the 1st of May 1971, residing at L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach;
- c) Mrs. Delphine Behier, companies director, born at Ixelles (Belgium), on the 19th of November 1972, residing at L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.
  - 3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-8436 Steinfort, 58, rue de Kleinbettingen, R.C.S. Luxembourg section B number 86995.

- 4.- The Company's registered office shall be at L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
- 5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the Engish text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1er juillet 2003, vol. 522, fol. 91, case 6. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juillet 2003. J. Seckler.

(036131.3/231/264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

# MIRINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 66.811.

L'an deux mille trois, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MIRINVEST S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, (R.C.S. Luxembourg B numéro 66.811), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 9 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 942 du 30 décembre 1998,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 2 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 917 du 24 octobre 2001;
- en date du 20 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1610 du 9 novembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Michael Censier, employé privé, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Heike Heinz, employée privée, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

# Ordre du jour:

- 1.- Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 156.000,- CHF soit représenté par 39.000 actions d'une valeur nominale de 4,- CHF, chacune entièrement libérée.
- 2.- Augmentation du capital social à concurrence de 66.000,- CHF en vue de le porter de son montant actuel de 156.000,- CHF à 222.000,- CHF par la création et l'émission de 16.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 4,- CHF chacune.
  - 3.- Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.
  - 4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
  - 5.- Divers
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de remplacer les cent cinquante-six (156) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (1.000,- CHF) chacune, représentant le capital social de cent cinquante-six mille francs suisses (156.000,- CHF), par trente-neuf mille (39.000) actions d'une valeur nominale de quatre francs suisses (4,- CHF) chacune, une (1) action ancienne donnant droit à deux cent cinquante (250) actions nouvelles.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-six mille francs suisses (66.000,- CHF), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cent cinquante-six mille francs suisses (156.000,-CHF) à deux cent vingt-deux mille francs suisses (222.000,- CHF), par la création et l'émission de seize mille cinq cents (16.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre francs suisses (4,- CHF) chacune.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

#### Souscription - Libération

Les seize mille cinq cents (16.500) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme de droit italien FIDUCIARIA GIARDINI S.P.A., avec siège social à I-20122 Milan, Corso Europa 13, (Italie), et libérées intégralement moyennant l'apport et la conversion de soixante-six (66) obligations d'une valeur nominale de mille francs suisses (1.000,- CHF) chacune, émises en date du 10 octobre 1998, portant intérêt au taux de 2% par an, et chacune donnant droit à deux cent cinquante (250) actions nouvelles de la société anonyme MIRINVEST S.A.

#### Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Marc Muller de L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport considérée dans les présentes.

Le mode d'évaluation retenu est justifié dans les circonstances données.

Cet apport correspond au moins à la valeur nominale du capital CHF 66.000,- de la société MIRINVEST S.A. à émettre en contrepartie.

Etabli à Luxembourg, le 18 juin 2003.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

# version anglaise:

«Art. 5. The subscribed capital is set at two hundred and twenty-two thousand Swiss Francs (222,000.- CHF), represented by fifty-five thousand five hundred (55,500) shares with a par value of four Swiss Francs (4.- CHF) each, carrying one voting right in the general assembly.»

# version française:

«Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent vingt-deux mille francs suisses (222.000,- CHF), représenté par cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) actions de quatre francs suisses (4,- CHF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

# Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 42.791,25 EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: T. Triboulot, M. Censier, H. Heinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juillet 2003, vol. 522, fol. 83, case 12. – Reçu 427,91 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

J. Seckler.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juillet 2003.

(036661.3/231/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

# P.E.F. S.A., PARIS EURO FASHION, Société Anonyme, (anc. ANTI-FLIRT S.A.).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 22, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 70.955.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 771 du 16 octobre 1999, modifiée par acte passé par-devant le même notaire en date du 3 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 855 du 16 novembre 1999, modifiée par acte passé par-devant le même notaire en 21 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 958 du 5 novembre 2001.

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2003

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société PARIS EURO FASHION S.A., tenue au siège social en date du 10 juin 2003, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

- 1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.
- 2. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions respectives pour le bilan clôturant au 31 décembre 2002.
  - 3. Le bénéfice de l'exercice de EUR 14.802,28 est affecté comme suit:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIS EURO FASHION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035111.2A//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# MARKETINGCENTRAL EMEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.021.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 9 juillet 2003. Signature.

(035112.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# JOHN DEERE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 88.466.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de JOHN DEERE FINANCE S.A. (la Société) le 27 mars 2003 au siège social de la Société

Conformément à l'article 11 des statuts de la Société et en vertu d'une autorisation accordée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 13 février 2003, le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer en tant que membre du General Management de la Société (en charge de la gestion journalière de la Société) les personnes suivantes:

- (a) Monsieur Thomas Annis, General Manager, avec effet rétroactif au 1er janvier 2003, et
- (b) Monsieur Patrick E. Mack, administrateur de la Société, en conséquence de ce qui précède, administrateur-délégué avec effet au 1er juillet 2003 en remplacement de Monsieur Joel Van Vark.

Dans le cadre de cette délégation de la gestion journalière, la Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du General Management.

Pour extrait & publication

JOHN DEERE FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035118.3A/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# SESTANTE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 76.185.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour SESTANTE HOLDING S.A.

M. luncker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035113.3A/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# SCHEUTEN GLASS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 92.305.

\_

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 juin 2003

La démission de Monsieur H.H.J.J. Jacobs a été acceptée avec effet immédiat et pleine décharge lui a été conférée.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

Pour extrait conforme

SCHEUTEN GLASS INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07179. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(035114.3A/655/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# JOHN DEERE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 88.466.

Par lettre du 20 juin 2003, Monsieur Joel Van Vark a démissionné de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de JOHN DEERE FINANCE S.A. avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour extrait & publication

JOHN DEERE FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035115.3A/253/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# SHINTAKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 75.940.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour SHINTAKA S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035116.3A/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# MARKETINGCENTRAL EMEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 62.021.

\_

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 9 juillet 2003. Signature.

(035119.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

#### FIN 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel. R. C. Luxembourg B 76.146.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de FIN 2001 S.A. (la Société) en date du 24 juin 2003 au siège social de la Société

L'assemblée a décidé d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes pour la période financière du 1er janvier 2003 au 15 juin 2003.

L'assemblée a décidé d'affecter le bénéfice d'un montant total de EUR 83.343.123,95 réalisé au cours de cette période de la manière suivante:

- (a) un montant de EUR 825.736,42 est prélevé pour compenser les pertes reportées des exercices précédents;
- (b) un montant de EUR 1.211.000 est alloué à la réserve légale de la Société (correspondant à la réserve légale après la réduction de capital qui a eu lieu à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le même jour devant notaire);
  - (c) un montant de EUR 24.786.075 est prélevé pour le règlement des actions rachetées par la Société le même jour; et
  - (d) le solde est affecté à des réserves distribuables de la Société.

L'assemblée a décidé d'accorder décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs au cours de la période financière du 1er janvier 2003 au 15 juin 2003.

Pour extrait et publication

FIN 2001 S.A.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035120.2A//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# SOCIETE FINANCIERE DE L'ERIDAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 40.839.

Le bilan au 31 décembre 2002, réf. LSO-AG00444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035151.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

#### ARMATURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4392 Pontpierre, rue de Schifflange. R. C. Luxembourg B 8.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01525, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

(035237.3A//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# **BOHEGIE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 83.353.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AG00452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035162.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# MOTIVATION INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider. R. C. Luxembourg B 76.381.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 2 juillet 2002 a élu comme administrateurs: Olafur Dadason, Johann P. Malmquist, Gylfi Arnbjörnsson, Sigurdur Smari Gylfason and Thordur S. Oskarsson et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour MOTIVATION INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035164.3A/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# VELINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 67.055.

Le bilan au 31 décembre 2001, réf. LSO-AG00471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035167.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# PIGUET ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale. R. C. Luxembourg B 60.357.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2003

Les mandats des administrateurs et du réviseur autorisé indépendant étant venus à échéance, l'assemblée générale ordinaire a:

- Renouvelé les mandats des administrateurs M. Arnold Meiland, M. Olivier Zbinden et M. Ronald Meyer, Luxembourg
  - a nommé réviseur autorisé indépendant KMPG AUDIT, Luxembourg.

#### AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée a décidé l'affectation des résultats suivante:

| - Réserve légale   | 212,- CHF   |
|--------------------|-------------|
| - Report à nouveau | 4.018,- CHF |
| Total              | 4.230 CHF   |

Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035233.3A/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# ALPHALIPOLOGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 94.160.

#### **STATUTS**

L'an deux mille trois, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1.- La société de droit anglais esthetica dream limited, avec siège social SE1 1XU Londres, 30 Borough High Street, inscrite au Registre de Commerce de l'Angleterre et du Pays de Galles, sous le numéro 04070125.
- 2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques KLUGE INVESTING LTD, ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, (Iles Vierges Britanniques).

Toutes les deux ici représentées par Monsieur Thierry Triboulot, juriste, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel mandataire, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

- Art. 1. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de ALPHALIPOLOGIE S.A.
- Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet le négoce et la location de tous produits, appareils et fournitures destinés aux professionnels de la santé, de l'esthétique médicale et esthétique en général ainsi que le négoce de tous appareils médicaux et paramédicaux.

De plus, la société a pour objet toute activité de négoce de produits liés au secteur de la nutrition et de la diététique et toutes prestations de services s'y rattachant ainsi que le développement de ces activités par système de franchise ou autre procédé de distribution commerciale.

Elle a en outre pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, d'achat de négociation, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, brevets et licences et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

D'une façon générale, la société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions de deux euros (2,- EUR) chacune.
  - Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président en cas d'absence du président la présidence de la réunion.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

#### Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de cinquante pour cent (50%) de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Antonio Iorio, gérant de société, né à Sant'Angelo Dei Lombardia, (Italie), le 15 avril 1944, demeurant à F-70300 Saint Valbert, rue de la Malpierre, (France);
- b) Monsieur Denis Iorio, employé privé, né à Lure, (France), le 22 avril 1975, demeurant à F-70300 Luxeuil les Bains, 45B, rue Georges Moulimard, (France);

- c) Monsieur Jean-Luc Iorio, employé privé, né à Epinal, (France), le 18 janvier 1967, demeurant à F-70300 Froideconche, 15, rue du Souvenir, (France);
- d) Monsieur Marc Mikolajczyk, employé privé, né à Swiebodzice, (Pologne), le 25 juillet 1960, demeurant à F-70300 Froideconche, 3 Impasse Champ Leloup, (France).
  - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
- Monsieur Marc Muller, expert comptable, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
  - 5.- Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Antonio Iorio, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé. T. Triboulot, J. Seckler.

Junglinster, le 1er juillet 2003.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juin 2003, vol. 522, fol. 81, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

J. Seckler.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(036572.3/231/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

# MAGIC PICTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge. R. C. Luxembourg B 63.075.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Gérard Vandenbergh, employé, demeurant à B-1300 Wawre, 39, Avenue du 13ème Tirailleurs.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'acter:

- que la société anonyme MAGIC PICTURE S.A. avec siège social à L-1945 Luxembourg, 3 rue de la Loge, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 63.075, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 1998, publié au Mémorial C n° 340 du 13 mai 1998;
- que le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cent euros (37.500,- EUR), représenté par mille cinq cent (1.500) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;
  - que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions dont s'agit et qu'il a décidé de dissoudre la société;
- que l'activité de la société a cessé et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il règlera tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société, à L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem;
  - que le livre des actionnaires a été anéanti et que les actions ont été détruites, le tout en la présence du notaire.

### Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à quatre cent vingt et un euros (421,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Vandenbergh, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2003, vol. 888, fol. 54, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2003.

A. Biel.

(036388.3/203/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

### RODASIL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6686 Mertert, 34, route de Wasserbillig. H. R. Luxemburg B 94.165.

# STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den zwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1.- Herr Anibal Rodrigues Da Silva, Selbständiger, geboren in Esmoriz/Ovar, (Portugal), am 26. Juli 1946, wohnhaft in D-54293 Trier, Im Bungert 12, (Bundesrepublik Deutschland).
- 2.- Herr Lidio Alves Silva, Einzelhandelskaufmann, geboren in Cortegaça/Ovar, (Portugal), am 30. Oktober 1966, wohnhaft in D-54329 Konz, Auf den Birken 7, (Bundesrepublik Deutschland).
- 3.- Frau Maria José Heins, geborene Alves Silva, Verkäuferin, geboren in Cortegaça/Ovar, (Portugal), am 11. März 1968, wohnhaft in D-16540 Hohen Neuendorf, Edithstrasse 22, (Bundesrepublik Deutschland), hier vertreten durch Herrn Lidio Alves Silva, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.
- 4.- Herr Anibal José Alves Silva, Gemeindebeamter, geboren in Cortegaça/Ovar, (Portugal), am 10. Juni 1974, wohnhaft in D-54329 Konz, Saarweg 15, (Bundesrepublik Deutschland).

Welche Vollmacht von den Erschienenen und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

- Art. 1. Unter der Bezeichnung RODASIL S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.
- Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

- Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.
- Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Gross- und Kleinhandel von Fenstern, Türen, Rolläden und Garagentüren, sowie der Innen- und Aussenbau und die Montage von Küchen, Fenstern, Türen, Rolläden, Beschlägen und Glas.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen im In- und Ausland errichten, andere Unternehmungen erwerben und sich daran beteiligen.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) und ist eingeteilt in einhundert (100) Aktien von jeweils dreihundertzehn Euro (310,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann, mittels ihrer verfügbaren Reserven und gemäss den Bestimmungen des Artikels 49-2 des Gesetzes von 1915, zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die erste Person der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Hauptversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung der Aktionäre legt die Zeichnungsberechtigung sowie die Unterschriftsbefugnisse der Gesellschaft fest.

- Art. 8. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden
  - Art. 9. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum ein und dreissigsten Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 10. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Freitag des Monats Juni um 18.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 11. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen.

Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

**Art. 12.** Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Aenderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

### Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

# Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.
- 2.- Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2004 statt.

### Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

# Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausenddreihundert Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

# Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6686 Mertert, 34, route de Wasserbillig.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf vier, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

- a) Herr Anibal Rodrigues Da Silva, Selbständiger, geboren in Esmoriz/Ovar, (Portugal), am 26. Juli 1946, wohnhaft in D-54293 Trier, Im Bungert 12, (Bundesrepublik Deutschland).
- b) Herr Lidio Alves Silva, Einzelhandelskaufmann, geboren in Cortegaça/Ovar, (Portugal), am 30. Oktober 1966, wohnhaft in D-54329 Konz, Auf den Birken 7, (Bundesrepublik Deutschland).
- c) Frau Maria José Heins, geborene Alves Silva, Verkäuferin, geboren in Cortegaça/Ovar, (Portugal), am 11. März 1968, wohnhaft in D-16540 Hohen Neuendorf, Edithstrasse 22, (Bundesrepublik Deutschland).
- d) Herr Anibal José Alves Silva, Gemeindebeamter, geboren in Cortegaça/Ovar, (Portugal), am 10. Juni 1974, wohnhaft in D-54329 Konz, Saarweg 15, (Bundesrepublik Deutschland).
  - 4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Frau Claudia Thomas, Bürokauffrau, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 16. Januar 1967, Ehegattin von Herrn Lidio Alves Silva, wohnhaft in D-54329 Konz, Auf den Birken 7, (Bundesrepublik Deutschland).

- 5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2008.
- 6.- Die Generalversammlung beschliesst die Zeichnungsberechtigung sowie die Unterschriftsbefugnisse der Gesellschaft wie folgt festzulegen:

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtsmässig vertreten durch die obligatorische und unumgängliche Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes der Gesellschaft, welches qualifiziert ist die hiervor im Gesellschaftszweck beschriebenen Aktivitäten auszuüben, gemäss den vorgeschriebenen Kriterien des luxemburgischen Mittelstandsministerium, oder durch die Kollektivunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes.

7.- Gebrauch machend vom durch Artikel sieben (7) der Satzung vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Anibal Rodrigues Da Silva, vorgenannt, zum ersten Bevollmächtigten des Verwaltungsrates, welcher die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift verpflichtet im Rahmen der laufenden Geschäftsführung in ihrem weitesten Sinne, sämtliche Bankoperationen miteinbegriffen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Signé: A. Rodrigues Da Silva, L. Alves Silva, M. Alves Silva, A. Alves Silva, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juillet 2003, vol. 522, fol. 85, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 7. Juli 2003.

J. Seckler.

(036588.3/231/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

### **VELA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 66.986.

Le bilan au 31 décembre 2001, réf. LSO-AG00485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035171.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# ProLogis POLAND XIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 84.236.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 19 juin 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 22 octobre 2001 au 31 décembre 2002.

Le 19 juin 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par Peter Cassells

. Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01185. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035211.2A//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# SILVIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 74.539.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 9 juin 2003 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour SILVIA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035173.3A/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

### UNITED CHEMICAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 54.614.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AG00486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035176.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

### TECHMEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 75.488.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AG00491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035179.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. B.I. BANK S.A., BUNADARBANKI INTERNATIONAL S.A. (LUXEMBOURG)).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 78.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2003.

J.-J. Wagner.

(035181.3A/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# CHELSEA GCA REALTY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 1.545.000,-.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 70.758.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01480, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 4 juillet 2003.

**ERNST & YOUNG** 

Signature

(035241.3A//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# SOGEMARK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 53.312.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AG00493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035182.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

### **REALFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 78.683.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AG00496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035184.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

### FINANCIERE D'ARLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 94.170.

### **STATUTS**

L'an deux mille trois, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City (Panama),
- 2.- La société de droit des lles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola (lles Vierges Britanniques),

ici représentées par Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à Fauvillers, (Belgique).

Les dites procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de FINANCIERE D'ARLY S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 11.15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

# Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2004.

### Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

| 1 La societe de droit panameen DAEDALUS OVERSEAS INC., predesignee, cent cinquante-cinq actions          | 155 |
|--|-----|
| 2 La société de droit des lles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq |     |
| actions  | 155 |
| Total: trois cent dix actions  | 310 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

# Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euros.

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Eddy Dôme, employé privé, né à Waremme (Belgique), le 16 août 1965, demeurant à B-6600 Bastogne, 63, Marvie (Belgique);
- b) Monsieur David De Marco, directeur, né à Curepipe (lle Maurice), le 15 mars 1965, demeurant à L-9186 Stegen, 12, route de Medernach;
- c) Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant à B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre (Belgique).
  - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Olivier Dorier, employé privé, né à Saint-Remy/Saône et Loire (France), le 25 septembre 1968, demeurant à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.
- 5.- Le siège social est établi à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. Beernaerts, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juillet 2003, vol. 522, fol. 84, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juillet 2003. J. Seckler. (036729.3/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

### SOCLIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 17.482.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 1er juillet 2003, réf. DSO-AG00004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(035186.3A//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# **KESTREL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 68.698.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AG00520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035218.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

### A6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 51.398.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

A6 S.A.

R. Scheifer-Gillen / A. De Bernardi

Administrateurs

(037259.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# ARSAG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 80.860.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour ARSAG HOLDING S.A.

M. Dargaa

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035213.3A/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

### LUXTER.NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers. R. C. Luxembourg B 83.727.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société à responsabilité limitée ADKIM - ADVANCED KNOWLEDGE AND INFORMATION MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers,

ici représentée par Madame Heike Heinz, employée privée, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle mandataire, ès-qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations:

- Que la société à responsabilité limitée LUXTER.NET, S.à r.l., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, (R.C.S. Luxembourg B numéro 83.727), a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 29 août 2001, publié au Mémorial C numéro 203 du 6 février 2002,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1297 du 6 septembre 2002.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.
- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, constate qu'en vertu de deux cessions de parts sociales sous seing privé du 3 juin 2003:

- La société anonyme IZEDA HOLDING S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, a cédé quarante-cinq (45) parts sociales, à la société à responsabilité limitée ADKIM ADVANCED KNOWLEDGE AND INFORMATION MANAGEMENT, S.à r.l., prédésignée, au prix de deux mille huit cent trente-cinq euros (2.835,- EUR);
- La société anonyme NECIL NEW ECONOMY INVESTMENTS LUXEMBOURG HOLDING S.A., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, a cédé cinquante-cinq (55) parts sociales, à la société à responsabilité limitée ADKIM ADVANCED KNOWLEDGE AND INFORMATION MANAGEMENT, S.à r.l., prédésignée, au prix de trois mille quatre cent soixante-cinq euros (3.465,- EUR).

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article six (6) des statuts et l'associée les considère comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date des cessions.

#### Deuxième résolution

La soussignée, en tant qu'associée unique, représentée comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée LUXTER.NET, S.à r.l.

# Troisième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation a eu lieu et est clôturée.

### Quatrième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, accorde décharge pleine et entière au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

#### Cinquième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

#### Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualité, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: H. Heinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juillet 2003, vol. 522, fol. 84, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juillet 2003.

J. Seckler.

(036645.3/231/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

# HONOTIMBER COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 2, rue de Kleinbettingen. R. C. Luxembourg B 51.348.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HONOTIMBER COMPANY S.A., avec siège social à L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 51.348, constituée sous la dénomination de BUREAU DE GESTION DE PATRIMOINES FORESTIERS S.A. suivant acte reçu par le notaire Jacqueline Hansen-Peffer, alors de résidence à Capellen, en date du 8 juin 1995, publié au Mémorial C, numéro 435 du 6 septembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 11 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 711 du 24 septembre 1999 et suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 novembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 24 du 10 janvier 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pol-Emile Miest, gérant de société, demeurant à Florenville (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabrina Mazzi, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon à L-8436 Steinfort, 2, rue de Kleinbettingen et modification subséquente de l'article 2, premier paragraphe, des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

### Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon à L-8436 Steinfort, 2, rue de Kleinbettingen.

Suite à ce transfert de siège social, l'article 2, premier paragraphe, des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Steinfort.»

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ six cent vingt-cinq euros (EUR 625,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P-E. Miest, L. Rentmeister, S. Mazzi, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 7 juillet 2003, vol. 427, fol. 30, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 juillet 2003.

A. Weber.

(035247.3A/236/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

### HONOTIMBER COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 2, rue de Kleinbettingen.

R. C. Luxembourg B 51.348.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(035251.3A/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# ProLogis GERMANY XVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.757.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 19 juin 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 2 juillet 2001 au 31 décembre 2002.

Le 19 juin 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01186. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035214.2A//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

### KALIFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 75.933.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour KALIFA S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour KALIFA S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035222.3A/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# CALECHE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 83.996.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour CALECHE HOLDING S.A.

M. Dargaa

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035217.3A/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

### PATRIMOINE & FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, rue d'Eselborn.

R. C. Luxembourg B 66.733.

L'an deux mille trois, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Joseph Delree, courtier en assurances, né à Soheit-Tinlot, (Belgique), le 7 avril 1952, demeurant à L-1627 Luxembourg, 16, rue Giselbert.
- 2.- Monsieur Valéry Laloire, économiste, né à Malmédy, (Belgique), le 5 mai 1970, demeurant à B-3090 Overijse, Dahlialaan 34, (Belgique).

Tous les deux sont ici dûment représentés par Madame Ella Chilina, sans profession, demeurant à L-1627 Luxembourg, 16, rue Giselbert, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée PATRIMOINE & FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire, (R. C. Luxembourg section B numéro 66.733), a été constituée sous la dénomination sociale de FLYING YACHT MANAGEMENT, G.m.b.H., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 930 du 23 décembre 1998,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 330 du 28 février 2002, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en FIDUCIAIRE FINANCE & MARINE, S.à r.l.,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1578 du 4 novembre 2002, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en PATRIMOINE & FINANCE, S.à r.l.

- Que le capital social est fixé à quinze mille vingt-cinq euros (15.025,- EUR), représenté par six cent et une (601) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire, à L-9706 Clervaux, 2A, rue d'Eselborn, Résidence Saint Maurice.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

# «Art. 5. (premier alinéa). Le siège social est établi à Clervaux.»

### Troisième résolution

- Les associés constatent qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 20 octobre 2002, Monsieur Joseph Delree, préqualifié, a cédé cent cinquante (150) parts sociales de la société PATRIMOINE & FINANCE, S.à r.l., prédésignée, à Monsieur Valéry Laloire, préqualifié.

### Quatrième résolution

A la suite de la cession de parts sociales, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille vingt-cinq euros (15.025,- EUR), représenté par six cent et une (601) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Chilina, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juillet 2003, vol. 522, fol. 84, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juillet 2003. J. Seckler.

(036649.3/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

### KALINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 72.348.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour KALINA HOLDING S.A.

E. Bruin

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour KALINA HOLDING S.A.

M. Juncker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035226.3A/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.